

Séance du 05 10 2020

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt-et-une heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - B.P. 52 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas Meliet, Président.

Objet de la délibération :**DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER LES MODIFICATIONS DE TARIFS D'ENERGIE SUR LES SITES DU SAT****Date de la convocation**

29 septembre 20

Date d'affichage

29 septembre 20

Numéro de délibération

2020 036

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gerard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joel, M. BEYRIES Philippe, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme MONGIS Nadine, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joel, M. LABURTHE Michel, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, M. FALTRAUER Franck, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. Axmann Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. BOUE Guy, M. LUSSAGNET Wilfried, M. ELLENA Aimé, M. MELIET Nicolas, Mme GAUCHE Loretta, M. MAO Jean Pierre, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. FERNANDEZ Xavier, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mme DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, M. MONTARET Jérôme, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

Excusés ayant donné procuration :

Mme BRIANE Huguette ayant donné procuration à M. TOUYAROU Bruno
Mme PETITJEAN Marion ayant donné procuration Mme ARSLANIAN Geneviève

Absents :

M. MEYROUS Jérôme, Mme DHAINAUT Régine

Acte rendu exécutoire après transmission
à la Sous-préfecture de CONDOM

Le 16 10 2020

et publication ou notification

Du 16 10 2020

Le Président,



Nicolas MELIET

Monsieur le Président explique au comité syndical que de nombreux sites du SYNDICAT des EAUX sont soumis aux tarifs EDF ou ENEDIS et que ces accords ou conventions peuvent amener à des modifications de tarifs devant être validés par le conseil. Ces modifications étant faites dans un but d'économie, le président demande au conseil de lui permettre de signer les changements de tarifs proposer dans le cadre des conventions antérieurement validées par le conseil.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la signature des changements de tarifs d'Énergie dans le cadre des conventions signées et validées par le Conseil.

Le président rendra compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de présente délégation de pouvoir (cf art. L5211-10 du CGCT)

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 14 octobre 2020

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20201005-2020-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

